

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de Janvier, à 19h00, s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 19 janvier 2026.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Luc ADAMS, Arnaud BARBET, Bernard FIEF, Manuella BERNASINSKI (arrivée à 19h11), Nathalie BISSETTE, Annaëlle VERHAEGHE, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED.

Absents excusés : Magalie BOUTEMY, Catherine ACCART, Benjamin DALLE, Juliette DUNAJSKI, Catherine GERARD.

Procurations :

Catherine ACCART donne procuration à Bruno VIENNE

Magalie BOUTEMY donne procuration à Nathalie BISSETTE

Benjamin DALLE donne procuration à Eugène DELAMBRE

Juliette DUNAJSKI donne procuration à Arnaud BARBET

Catherine GERARD donne procuration à Anne-Marie BARBIER

Secrétaire : Bernard FIEF

Début de séance : 19h07

Séance levée à 20h24

1) Vœux de Monsieur le Maire au conseil municipal

Monsieur DELAMBRE présente ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal, principalement des vœux de bonne santé.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du vendredi 12 décembre 2025.

Aucune observation n'est formulée concernant ce compte-rendu.

3) Panneau d'informations numérique : décision à prendre

Monsieur DELAMBRE explique que les commissions « communication » et « travaux » se sont réunies pour discuter du panneau d'informations numérique. Tous les membres de ces commissions sont pour l'installation de ce panneau. Concernant l'emplacement, il serait situé entre le parc et la boulangerie.

Monsieur BARBET informe qu'il a contacté d'autres sociétés qui fournissent des panneaux numériques mais qu'il n'a pas reçu tous les devis à ce jour. Il ajoute que la maintenance est comprise. Il s'agit de contrat annuel qui n'est pas obligatoire après l'installation du panneau et qui est déconseillé par les sociétés avec lesquelles il a échangé. Monsieur BARBET ajoute qu'un logiciel sera installé en mairie et que le panneau peut également être alimenté à distance via un téléphone.

Monsieur DELAMBRE dit qu'il est possible d'être sponsorisé par les banques et les commerces locaux.

Monsieur BARBET explique qu'il faudra choisir la taille du panneau.

Monsieur FIEF demande s'il n'est pas possible d'installer ce panneau devant la mairie. Monsieur BARBET répond que cet endroit n'est pas conseillé car il est proche des feux tricolores. Il existe un risque de perte d'attention des automobilistes et il y a aussi un risque d'accrochage du panneau par les camions qui se garent sur les emplacements prévus à proximité.

Monsieur DELAMBRE explique que le montant de l'investissement pour l'achat de ce panneau est compris entre 20 000€ et 24 000€.

Monsieur DELAMBRE demande que le conseil vote pour choisir si oui ou non, ce panneau sera installé. Il ajoute que quand les autres devis seront arrivés, ils seront présentés au conseil afin de choisir un prestataire.

Madame VERHAEGHE demande ce qui sera diffusé sur ce panneau.

Monsieur BARBET répond qu'il s'agira de communication de la mairie mais également celle des associations. Il ajoute que ce panneau est plutôt simple d'utilisation.

Madame BISSETTE demande si le matériel n'est pas trop fragile. Réponse, il existe toujours une fragilité si le panneau est accroché.

Le panneau sera plutôt installé en hauteur afin d'éviter les accrochages par les véhicules hauts comme les camions.

Vote :

Contre : 3 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLE et Catherine GERARD par procuration)

Abstention : 0

Pour : 12 (Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Luc ADAMS, Arnaud BARBET, Bernard FIEF, Manuella BERNASINSKI, Nathalie BISSETTE, Annaëlle VERHAEGHE ainsi que Magalie BOUTEMY, Catherine ACCART, Benjamin DALLE, Juliette DUNAJSKI par procuration).

4) Demande de subvention de l'école primaire pour la classe de mer

Monsieur DELAMBRE donne lecture de la demande de subvention de l'école élémentaire qui organise une sortie en classe de mer à Merlimont pour tous les élèves de l'école et qui aura lieu du 07 au 09 avril prochains.

Le coût total de cette sortie est de 21 088€ soit 251€ par élève et comprend le transport, l'hébergement et les activités. Les familles participent à hauteur de 100€ par élève. 84 élèves sont concernés.

Monsieur BARBET ne comprend pas le sens de la démarche car les parents ont déjà payé leur participation.

Madame VERHAEGHE est d'accord avec Monsieur BARBET, elle pense que la démarche a été faite à l'envers. Il aurait fallu d'abord demander une subvention à la mairie avant de faire payer les parents. Cela aurait pu éventuellement réduire le coût de participation des parents. Monsieur DELAMBRE informe qu'il reste 7 602€ sur le compte de la coopérative scolaire.

Madame VERHAEGHE précise que l'APEEP participe également financièrement à cette sortie.

Monsieur FIEF dit que si une subvention est toujours accordée pour les sorties scolaires, il faut continuer.

Madame BARBIER pense que l'école doit d'abord connaître le tarif global en comptant tous les enfants afin de s'organiser au mieux.

Monsieur DELAMBRE explique que s'il n'y a pas de participation de la commune, les enfants ne pourront pas partir.

Madame VERHAEGHE demande si la subvention sera accordée pour tous les enfants ou seulement pour les bucquoysiens.

Monsieur DELAMBRE informe qu'il y a 62 élèves bucquoysiens et 22 élèves habitant l'extérieur. Il dit qu'il faut accorder la subvention pour tous les enfants.

Monsieur DELAMBRE attire l'attention d'avoir ces enfants extérieurs au niveau de l'effectif des classes.

Madame BARBIER ajoute que si ces 22 enfants qui résident hors de Bucquoy n'étaient pas présents, la commune devrait fermer une classe.

Il y a deux ans, la participation était de 75€ par élève mais uniquement les élèves bucquoysiens.

Madame BERNASINSKI pense qu'il faudrait mettre 80€ par élève car le coût de la vie augmente.

Monsieur VIENNE explique que même à 75€, la somme globale sera plus importante car tous les enfants sont concernés et pas seulement les bucquoysiens.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour accorder 75€ par élève participant. Tous les conseillers sont pour.

5) Lecture des conseils d'école du 10 novembre 2026

Lecture du conseil d'école maternelle par Annaëlle

Ecole maternelle de BUCQUOY
Année 2025/2026

7 Conseil d'école du 10 NOVEMBRE 2025

Sont excusés : Mme DUBOIS Inspecteur de l'éducation nationale

Sont présents : Muriel Nawrocki Directrice de l'école maternelle

Albane Deliessche Enseignante des GS

Odile STHAL enseignante des PS TPS

MR DELAMBRE maire de Bucquoy

Mme Lannoy directrice de l'école primaire

Mme sobeck , Mme Lectez , Me Agez enseignantes en primaire

Les représentants des parents d'élèves nouvellement élus :

Mme HAVET Melody Mr BLANGER Antoine Mr LOGIE Cody

suppléants Mme DELPOUVE Mélanie Mme HERENT fiona

Les représentants d'élèves en primaire Mme PRUVOST Océane

1° Installation des représentants de parents d'élèves

Ce vendredi 10 octobre ont été élus les représentants de parents d'élèves .Le taux de participation a été de 60,78%

Ont été élus titulaires Mme HAVET, Mr BLANGER, Mr LOGIE

ET les suppléants sont Mme Delpouve Mme HERENT MME PRUVOST

2° Organisation pédagogique et APC

La classe des grands , dirigée par Mme Delieusche compte 18 élèves .

La classe MS petits/ moyens menée par Mme NAWROCKI compte 21 élèves . (16 MOYENS et 5 PETITS

La classe des TPS /PS, menée par Mme STHAL compte 20 élèves avec une rentrée d'élèves TPS jusqu'en janvier (2 pouvant rentrer)

Soit un total pour l'école de 59 élèves ,

3 atsems dans l'école : Marion LECLERC Emilia Leclerc et Isabelle CWIK .

Lucie , l'intervenante en sport intervient le jeudi matin pour trois groupes : petits moyens et grands ; et le vendredi également ;

Les APC avec Mme DELIESSCHE ont lieu le mardi matin et le jeudi matin avant la classe

et concerne des élèves grande section . Des élèves sont pris suivant leurs difficultés ;

Même horaire pour les élèves de moyenne section avec Mme STHAL

Un décroisement a lieu avec Mme STHAL le lundi et mardi après midi avec les

GRANDS ;le jeudi après midi avec les MS.

3° Remerciements et demandes d'équipement et subvention

- Nous remercions la mairie pour la participation d'un intervenant en sport les enfants sont très contents ; la collaboration de l'intervenante avec les enseignantes est très positive ;

Une alerte incendie a eu lieu le vendredi 10 Octobre 2025 . Les enfants ont été sensibilisés sur la démarche à suivre si l'alarme incendie se déclenche .

-

- demande de matériel pour l'alerte risques majeurs des biscuits un pac d'eau , du scotch et des piles .12 PILES DE 1,5 V

- Demande d'un sapin pour la cour pour la sainte catherine ;

-

- Demande du changement du portillon coté chalet

- demande interphone au portail car on ne voit pas la personne ET PBE de la porte ,

- DEMANDE d'une boîte à histoires pour chaque classe 3la fabrique à histoires »

3Bilan financier de la coopérative scolaire

Voici le bilan financier de l'année 2024/2025

On a un déficit de 203,44 euros par rapport à l'année dernière ;il reste 3109 euros sur la coopérative ;

Le bilan financier a été signé par Mme DELIESSCHE ET Mme Herent parent d'élèves ;

4.Règlement intérieur dans les écoles

Dans le règlement , on rappelle les principes fondamentaux de l'école dans un premier temps ;

Nous mettons une nouvelle partie sur la prévention du harcèlement à l'école maternelle ;

Dans le règlement intérieur , je rappelle que l'on interdit les foulards et longues écharpes , trop dangereux en récréation ;

on rappelle les horaires à bien respecter pour commencer les activités dans les classes

et pour le plan vigipirate ;Pour les rdv médicaux comme l'ortho ramener l'enfant à la récréation ;

on rappelle l'interdiction de mettre des photos de l'école ou sorties sur les réseaux sociaux .

On rappelle que toute inscription à l'école maternelle doit entraîner une fréquentation régulière . Dossier à faire pour l'absentéisme (toute absence doit être justifiée , et il faut

donner un certificat médical si malade) La sieste est obligatoire pour tous les petits sinon

un dossier d'aménagement doit être fait avec les parents et le directeur et renvoyé

à l'inspecteur ;

Faire signer le règlement intérieur par les parents ; il sera collé dans les cahiers de liaison des enfants.

7. Projets et sorties scolaires

Travail sur « La machine à remonter le temps »

1° période / : Au temps des dinosaures

semaine du goût

SEMAINE DU GOUT dernière semaine avant les vacances : toute la semaine , les classes ont fait différentes recettes Soupe , gâteau , salade de fruits compotes

Petit déjeuner de toute l'école vendredi matin à l'école ;

2°PERIODE : La préhistoire

3°PERIODE : AU moyen age : roi reine et château

4° PERIODE : Les grandes découvertes : pirate et bateau

5°PERIODE : au temps de nos grands parents : les vieux objets

Lecture du conseil d'école élémentaire par Annaëlle



Lundi 10 novembre 2025

Présents	Excusées
Mr Delambre, maire de Bucquoy	Mme Dubois, inspectrice de l'Education Nationale
Lannoy Nathalie, directrice	Mme Ducrocq Sophie
Agez Peggy	
Lectez Christelle	
Sobecki Nathalie	
Derancourt Angélique	
Macqueron Jennifer	
Verhaeghe Anaëlle	
Sadowski Laetitia	
Audouin Cécile	
Debal Gina	
Morineaux Aurélie	

1° Installation des représentants de parents d'élèves au conseil d'école

Pour cette année scolaire, à l'issue du scrutin du vendredi 10 octobre 2025 ont été élus pour représenter les parents d'élèves au conseil d'école :

Derancourt Angélique

Macqueron Jennifer

Verhaeghe Anaëlle

Sadowski Laetitia

Audouin Cécile

Ducrocq Sophie

Morineaux Aurélie

Debal Gina

Le taux de participation s'élève à 48.91%

137 inscrits – 67 votants – 2 bulletins blancs ou nuls.

Répartition dans les classes

- 2 AESH à temps complet et 1 AESH 6h accompagnent les élèves relevant de la MDPH :

- Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont lieu les mardis et jeudis de 16h30 à 17h10 pour les élèves qui rencontrent des difficultés scolaires.

L'exercice a eu lieu le lundi 29 septembre. L'alarme a été déclenchée dans le préfabriqué.

Les séances de sport

Les activités sportives sont encadrées par Maxime Malengros.

1ère période : badminton et rugby

2^{ème} période : volley et biathlon

1^{ère} période du 22 septembre au 11 décembre : Tous les CP et CM1 CM2 le jeudi après midi

3^{ème} période du 23 mars au 19 juin: CE1 et CE2 CM1 le vendredi matin

Nous remercions la municipalité pour

- Demands :

- Système de blocage des portes des toilettes afin d'éviter dégradations et jeux dans les toilettes.
- Lamelles des stores à raccrocher
- Radiateurs préfabriqué qui ne fonctionnent plus. + compteur qui disjoncte
- Nécessaire à fournir dans le cadre du PPMS en cas de confinement dans les classes : des biscuits par classe.

Vérification des alarmes incendie

- Subvention pour la classe de mer

5° Bilan financier de la coopérative scolaire 2024 2025

Total des charges : 5465€

Total des produits : 3613€

Résultat de l'année – 1851€

Le montant de la coopérative scolaire s'élève à 7602€

6° Règlement intérieur

Pas de modification. Le règlement sera remis aux familles cette semaine.

8° Projet et sorties

- Sortie au cinéma à la salle Isabelle de Hainaut financée par la Communauté de communes pour les CE1 et la classe de Mme Lectez ce jeudi 13 novembre. Le nombre de places était limité et le dessin animé adapté au CE1 CE2.
- Projet végétalisation de la cour d'école. Une demande de subvention doit être déposée début janvier au Crédit Agricole
- Classe de mer pour toute l'école lundi 2 et mardi 3 mars au retour des vacances de février. Elle aura lieu au centre de vacances Stella Maris à Stella plage.



Sorties et projet musical
Année scolaire 2024-2025

<i>sortie</i>	<i>coût</i>	<i>financement</i>
Auditorium de Douai 12 et 29 novembre	Bus : 234€ x2 468€ Entrées : 421.50€ 889.50€ soit 10.46€ par élève	2€ par enfant soit 170€ Coopérative scolaire : <u>719.50€</u>
Cinéma arras CP CE1 CE1 CE2	Entrées : 162€ Bus : 215€ Soit 377€	Participation parentale : 2€ Soit 80€ Coopérative scolaire : <u>297€</u>

Musée du Louvre Lens	Bus : 387€ x2 774€ Entrées : 420€ 1194€ soit 14€ par élève	3€ par enfant soit 255€ Coopérative scolaire : <u>939 €</u>
8 Ateliers musicaux TCIKIPAM	2 121.60€ Soit 25 € par élève	Coopérative scolaire <u>1121,60€</u> subvention Education Nationale 1000€
Paradis Konika	Bus : 341€ Paradis : 390€ Soit 731€	Coopérative scolaire 731€

Coopérative scolaire : 3808.10 €

Madame BISSETTE demande pourquoi 84 élèves sont concernés par la sortie scolaire alors que 83 élèves sont notés dans les effectifs du conseil d'école du 20 novembre. Madame VERHAEGHE lui répond qu'il y a eu un nouvel élève qui s'est inscrit entre temps.

Madame BERNASINSKI demande si l'exercice PPMS a été fait. Elle explique que les alarmes pour le PPMS et pour l'alerte incendie sont deux sonneries différentes. Il existe bien deux sonneries différentes. Madame BERNASINSKI demande si Monsieur DELAMBRE est prévenu quand les exercices ont lieu et s'il est invité. Monsieur DELAMBRE répond que ce n'est pas le cas.

6) Remplacement de la porte métallique du local technique

Monsieur DELAMBRE explique que les portes du local technique sont très abîmées et qu'elles sont difficile à ouvrir. Il a demandé deux devis pour changer la grande porte mais il en a reçu qu'un qui s'élève à 4 475€ HT soit 5 370€ TTC.

Monsieur DELAMBRE souhaite que le conseil vote pour savoir s'il est d'accord pour changer cette porte.

Monsieur FIEF dit qu'il serait bien d'avoir un volet roulant avec une porte intégrée pour éviter d'ouvrir le volet trop souvent. Cependant, il y existe déjà une petite porte qui serait à changer également.

Monsieur DELAMBRE précise que le volet mesure 5m x 4m. S'il demande un devis avec une porte intégrée, cela coûtera plus chère.

Les agents devront fermer le volet systématiquement pour éviter toute intrusion dans le local technique dans la journée pendant leur absence.

Madame BARBIER pense qu'il serait bien de changer la petite porte aussi car elle est dur à ouvrir également. Monsieur ADAMS dit que cette solution coûterait moins chère.

Monsieur DELAMBRE demandera un devis pour changer les deux portes. Tous les conseillers sont pour.

7) Tarification de la vaisselle cassée ou perdue

Monsieur DELAMBRE informe que suite à une demande de la trésorerie, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'appliquer un tarif pour la vaisselle cassée ou perdue qui est louée en même temps que la salle des fêtes.

Il donne lecture des tarifs à appliquer :

Liste de la Vaisselle	Tarif en cas de casse ou de perte
Verres à eau 19 cl	2,10 €
Verres à vin 14,5 cl	1,85 €
Coupes à champagne (provence)	1,80 €
Flûtes 17cl	2,30 €
Verre Forum (enfants)	0,76 €
Assiettes creuses	3,10 €
Assiettes plates	2,28 €
Assiettes dessert	1,60 €
Tasses à café	1,28 €
Petits saladiers	1,98 €
Saladiers	2,88 €
Grands plats ovales	9,90 €
Sauciers	4,20 €
Beurriers	4,80 €
Torpilleurs	11,98 €
Petits Plats Ovales	6,60 €
Plats ronds plats	7,80 €
Plats ronds creux	10,80 €
Pot à eau	3,70 €
Plateaux	5,95 €
Couteaux	0,85 €
Couteaux à viande	1,38 €
Fourchettes	0,98 €
Cuillères	0,38 €
Petites cuillères	0,25 €

Corbeilles à pain	5,90 €
Service assaisonnement	4,60 €
Petites louches	3,80 €
Grandes louches	6,40 €
Ecumoires	5,20 €
Plats ronds fleurs	9,80 €
Couverts salade	5,98 €
Cuillères à glace	6,80 €
Ouvre boîtes	1,40 €
Tires Bouchons	4,80 €
Epluche légumes	1,60 €
Grande fourchette à 3 dents	2,80 €
Grande fourchette à 2 dents	6,90 €
Passoire	15,00 €
Cisaille	6,90 €
Couteau à pains	4,80 €
Pelle à tarte	3,60 €
Bac gastro + couvercle	29,00 €
Cocotte + couvercle	59,00 €
Grille	7,80 €
Saladier inox (grand)	8,80 €
Saladier inox (moyen)	5,80 €
Poêle	32,50 €
Grande casserole	20,40 €
Grosse marmite	59,00 €
Grosse casserole	32,80 €
Micro-onde	89,00 €

Tous les conseillers sont pour l'application de ces tarifs.

8) Divers

- Remerciements

Monsieur DELAMBRE tient à remercier Monsieur Baptiste MARKEY et Monsieur Benoît VANDENBOSSCHE pour le déneigement réalisé au début du mois. Il ajoute que ce travail a été fait gratuitement.

- Décoration de Noël

Monsieur MUCHEMBLED demande si les nouvelles décorations de Noël ont été achetées ou louées. Monsieur DELAMBRE répond qu'elles ont été achetées car beaucoup ne fonctionnaient plus. Monsieur MUCHEMBLED demande quel a été le coût de ces achats. Monsieur DELAMBRE répond qu'il y a eu 10 supports de poteau remplacés car ils étaient en très mauvais état pour 2 500€, 5 supports supplémentaires ont été achetés pour 1 250€, une guirlande a été posée sur la place pour 600€, une autre guirlande a été posée sur la façade de la mairie pour 120€ et un sapin de Noël a été acheté pour 75€.

- Village

Madame BERNASINSKI informe qu'elle a remarqué que certains jeunes roulent de façon dangereuse avec un petit véhicule sur la place et dans certaines rues du village.

Monsieur DELAMBRE dit qu'il faut le prévenir quand cela arrive et prévenir également les gendarmes.

- Véhicules

Monsieur MUCHEMBLED demande ce qu'il en est du tractopelle car il a constaté qu'il n'était plus là. Monsieur DELAMBRE répond que ce véhicule a été retiré pour destruction. Monsieur MUCHEMBLED pense que l'on aurait pu avoir son poids en ferraille. Monsieur VIENNE explique que le char pour le soulever et l'enlever aurait coûté aussi cher, donc la commune n'aurait rien gagné. L'entreprise qui l'a repris pour destruction l'a fait gratuitement.

Monsieur DELAMBRE explique que l'expertise pour le tracteur était prévue le lundi 19 janvier 2026 mais qu'elle a été reportée le matin même, à la demande de la société ARTOIS MOTOCULTURE, au 19 février prochain.

Concernant le Berlingo, il fonctionne bien mais Monsieur VIENNE précise qu'il commence à moins bien charger.

En ce qui concerne le Master, il est possible que la boîte de vitesse soit à changer. Monsieur DELAMBRE dit que ce véhicule pourrait également être expertisé.

- Garderie

Madame BISSETTE explique qu'elle s'est rendue à la garderie ce lundi matin. Elle a constaté qu'il y avait 30 enfants présents : 12 maternelles et 18 primaires. Le bâtiment est trop petit, trop bruyant et du mobilier est à changer. Les chaises ne sont pas adaptées aux enfants, l'un des meubles est dangereux quand il faut refermer les portes et certaines tables sont branlantes. Elle demande s'il est possible de racheter du matériel. Monsieur DELAMBRE pense qu'il faudrait mettre en place une garderie en maternelle et une garderie en primaire.

Madame BARBIER dit que dans ce cas, les familles qui ont un enfant en maternelle et un enfant en primaire devront déposer leurs enfants à deux endroits différents avant d'aller travailler.